

PROCES-VERBAL

Objet :	Séance du Conseil d'établissement	N° 9
---------	-----------------------------------	------

Date de la séance :	Mercredi 9 octobre 2024 à 19h30 Maison Hugonin - Salle des Mousquetaires - La Tour-de-Peilz
Présent(e)s :	<u>Parents</u> : Kader Chalabi - Alejandra Egli - Yvan Kraehenbuehl <u>Société civile</u> : Sylvain Béné - Lene Dupertuis <u>Écoles</u> : Steve Barbosa - Hubert Olivier - Stéphanie Salvadore - Joëlle Spina <u>Autorités</u> : Vincent Bonvin - Margareta Brüssow - Walter Steiner
Excusé(e)s :	<u>Parents</u> : Mathieu Rieder <u>Société civile</u> : Pierre-Henri Jan <u>Autorités</u> : François Grognez
Présidence :	Vincent Bonvin
Auteur :	Carole Dind

Ordre du jour

- Liste de présence
- Ordre du jour et adoption
- Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024
- Informations du Président
 - Présentation de M. Yvan von Arx, nouveau directeur de la FSAT
 - Plan de mobilité scolaire
- Informations de la Direction des écoles
- Informations du quart Parents d'élèves
 - Soirée d'information aux parents d'élèves
- Divers et propositions individuelles

1. Liste de présence

Chaque participant signe la liste de présence ; trois personnes sont excusées. M. Yvan Kraehenbuehl, vice-président chargé d'animer le début de la séance, salue la présence de Mme Elise Kaiser, municipale, de M. Maximilien Walter, chef du service Urbanisme et Travaux publics, et de M. Yvan von Arx, directeur de la FSAT.

2. Ordre du jour et adoption

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est considéré comme adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 n'appelant pas de commentaires, il est considéré comme adopté, avec remerciements à la secrétaire.



4. Informations du Président

a. *Présentation de M. Yvan von Arx, nouveau directeur de la FSAT*

M. Yvan von Arx a repris au mois de février la direction de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz, qui gère 5 garderies (192 places), 6 UAPE (277 places), 150 collaborateurs. De 2008 à aujourd'hui, le nombre de places est passé de 170 à 469 (+ 415%). Ces 469 places permettent d'accueillir environ 700 enfants. Le budget annuel (13,7 millions de francs) est financé par la Commune à hauteur de 45%, 21% par le Canton, 3% par la Confédération et 30% par les parents. Il y a une liste d'attente, mais les délais ne sont pas particulièrement longs. Une loi cantonale fixe les règles en matière de personnel éducatif, locaux, surfaces intérieures, extérieures, etc. Les normes changent selon les catégories d'âge et ce n'est pas la même chose au préscolaire ou au parascolaire. Comme les écoles, les structures d'accueil sont de plus en plus confrontées à la question de l'inclusion. Ce n'est pas toujours facile d'accompagner ces enfants qui ont des besoins spécifiques.

b. *Plan de mobilité scolaire*

Mme Elise Kaiser, municipale, et M. Maximilien Walter, chef de service, présentent la synthèse des résultats du plan de mobilité scolaire, réalisé par l'ATE. Des questionnaires ont été envoyés à l'ensemble du personnel enseignant, aux parents, aux enfants et adolescents, avec un taux de réponse d'environ 70%. Les UAPE n'ont pas été intégrées à l'étude.

Une large discussion suit cette présentation. Des projets sont en cours, mais il y a toute un processus à suivre entre la planification initiale et la réalité des travaux. La planification dépend des infrastructures souterraines, de l'état de la chaussée, des itinéraires scolaires, du plan directeur de la mobilité, et d'autres impératifs également. Des mesures à court terme, peu coûteuses et faciles à mettre en place, peuvent toutefois être réalisées rapidement. D'autres, plus conséquentes, demandent une réflexion approfondie. La planification scolaire 2040 prévoit la construction d'au moins un bâtiment supplémentaire à Bel-Air. L'accroissement du nombre d'élèves impliquera forcément de réfléchir à la mobilité.

5. Informations de la Direction des écoles

Fort heureusement, l'incendie qui s'est produit la semaine dernière dans un immeuble au chemin de Gérénez ne semble pas avoir eu de conséquences pour les élèves de Bel-Air, malgré toute l'agitation que cet incident a générée dans le quartier.

Le cross des écoles aura lieu ce vendredi, juste avant les vacances d'automne. C'est toujours très joli de voir les 11^e année courir avec les 1P. La vie de l'école continue, mais on se réjouit quand même de la planification immobilière à venir.

6. Informations du quart Parents d'élèves

Le stand pâtisserie de la Fête de la jeunesse a généré un bénéfice de Fr. 1'150.- malgré l'annulation. Cela représente environ la moitié d'une année normale. Merci à celles et ceux qui ont apporté leur aide.

Le travail se poursuit concernant la création d'une brochure destinée aux parents d'élèves. L'idée est de couvrir tout le parcours scolaire des enfants et de donner des pistes aux parents sur différentes thématiques.

a. *Soirée d'information aux parents d'élèves*

L'assemblée générale du quart parents se déroulera le jeudi 21 novembre à 19h30 à l'aula du Collège Courbet. Pour tenter d'attirer les parents d'élèves et de mieux faire connaître le quart parents, cette assemblée sera couplée avec une conférence sur le thème du harcèlement scolaire, avec la présence de trois



intervenants qui viendront interagir avec les participants. Diverses questions pratiques sont réglées (information aux parents, affiche, apéritif, budget). Le Conseil d'État a récemment présenté un rapport au Grand Conseil à ce sujet, beaucoup d'outils ont été mis en place depuis une dizaine d'années.

Une large discussion a lieu concernant le partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'écolier. Les informations trouvées sur le site internet du Canton sont distribuées aux membres présents. Les responsabilités sont clairement spécifiées. Il semble que certains transports vers la cantine ou l'UAPE, ou vers la gym et la piscine, ne sont pas toujours respectés. Les normes sont différentes en fonction de l'âge des enfants, mais le Canton ne mentionne rien à ce sujet. Les cas concrets où le cadre légal n'est pas respecté sont à transmettre aux autorités concernées, qui vérifieront la chose et prendront des mesures si cela s'avère nécessaire.

7. Divers et propositions individuelles

Est-il envisageable d'installer au collège Courbet un tableau d'information à l'image de celui qui se trouve au collège des Mousquetaires ? Cela semble peu pertinent pour des élèves du primaire, mais on pourrait y réfléchir si un besoin réel était identifié.

Est-ce que la rumeur que les luminaires du collège Bel-Air seront changés d'ici la fin de l'année est fondée ? Réparer ces luminaires devient de plus en plus difficile. Des remplacements sont prévus cette année au collège des Mousquetaires, pas à Bel-Air. L'information sera transmise au service concerné. C'est important pour les enseignants et pour les élèves de bénéficier de bonnes conditions d'enseignement.

Les dates des séances du Conseil d'établissement pour 2025 sont fixées comme suit :

- Mercredi 12 février 2025 à 19h30
- Mercredi 4 juin 2025 à 19h00, suivie d'un apéritif dînatoire
- Mercredi 8 octobre 2025 à 19h30

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

Prochaine séance
Date et heure : Mercredi 12 février 2025 à 19h30

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Président
Vincent Bonvin

La Secrétaire
Carole Dind

